



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE  
QUIMPER

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

### AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE POUR LA GESTION D'UN MULTI-ACCUEIL REEVALUATION DU LOYER

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 26  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération du 25 juin 2010, la commune de Trégunc a décidé de conclure une convention triennale de partenariat avec l'association « les petits moussaillons » pour la gestion du multi-accueil. L'objectif de cette convention est de sécuriser la relation entre ces deux partenaires. Cette convention fait suite à une succession de conventions annuelles depuis 2003.

La convention du 23 juillet 2010 dispose en son article 1 du titre 1 que « l'association est autorisée à occuper gratuitement les biens immobiliers dépendant du domaine public. Toutefois, pour l'information des parties, le loyer a été évalué à 1 450,00 € par mois ».

Le montant du loyer estimé ne correspond plus au contexte actuel. En effet, cette évaluation du montant du loyer date de la convention du 3 juillet 2009 et n'a donné lieu à aucune révision. En conséquence, une augmentation du loyer mensuel à hauteur de 2 000,00 € par mois est envisagée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 2121-29,

Vu la délibération du 25 juin 2010 autorisant la conclusion d'une convention triennale avec l'association « les petits moussaillons » pour la gestion du multi-accueil,

Vu la convention du 23 juillet 2010 relative au partenariat de la commune et de l'association « les petits moussaillons », en particulier l'article 1 du titre 1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter une augmentation de l'estimation de la valorisation du loyer mensuel de 1 450,00 € à 2000,00 €
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette modification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130328-DE13220338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2013

Publication : 28/03/2013